Réclamations DP – Direction Orange Caraïbes

Périmètre DP : DVDC Guyane
Réunion DP du 12 / 01/ 2018

Réclamations		Réponse Direction ……..
CFE-CGC	**Réclamation n° 1 –tickets restaurants** **Peut-on obtenir l'échange de ses titres restaurant non utilisés ?** **Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?**	La direction répond que pour échanger des titres périmés contre des titres du nouveau millésime, il faut que les titres non utilisés soient remis impérativement à l'employeur dans les 15 premiers jours suivants la fin de la période d'utilisation. Pour ce qui est du remboursement, la législation en vigueur ne prévoit le remboursement des titres restaurant non utilisés par le salarié que dans l'unique cas où le salarié vient à quitter l'entreprise.
CFE-CGC	**Réclamation n° 2 – plan de mobilité** **Les sites d'orange dans les DROM sont ils concernés par l'article 51 de la loi transition énergétique ?**	La direction répond que la question a été posée au National et qu'elle attend la réponse.